

CENTRES SOCIAUX DOLTO MONTABERLET

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Assemblée générale d'approbation des comptes

Exercice clos le 31 décembre 2024

Grant Thornton SAS

SAS d'Expertise Comptable et de
Commissariat aux Comptes
Cité Internationale
44 quai Charles de Gaulle
CS 60095 69463 Lyon Cedex 06

CENTRES SOCIAUX DOLTO MONTABERLET
association
1 rue Pegoud
69150 DECINES CHARPIEU

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS **Exercice clos le 31 décembre 2024**

A l'assemblée générale de l'association CENTRES SOCIAUX DOLTO MONTABERLET

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CENTRES SOCIAUX DOLTO MONTABERLET relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association appelés à statuer sur les comptes.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le 28 mars 2025 à Lyon

Le commissaire aux comptes
Grant Thornton SAS
Membre français de Grant Thornton International
Luc WILLIAMSON, Associé

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'L' followed by a series of loops and a final horizontal stroke.

BILAN AU 31 DECEMBRE 2024

Actif	Du 01/01/2024 au 31/12/2024			31/12/2023
	Brut	Amort	Net	Total
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	23 382	18 559	4 823	10 211
FRAIS D'ETABLISSEMENT				
FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT				
DONATIONS TEMPORAIRES D'USUFRUIT				
CONCES. BREVETS LICENCES LOGICIELS DROITS & VAL SIMILAIRES	23 382	18 559	4 823	10 211
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
AVANCES ET ACOMPTES (INCORPORELLES)				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	145 282	109 435	35 848	58 315
TERRAINS				
CONSTRUCTIONS				
INSTALLATION TECHNIQUE, MAT ET OUTILLAGE INDUS.	145 282	109 435	35 848	58 315
IMMOBILISATIONS EN COURS				
AVANCES ET ACOMPTES				
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	64 624		64 624	64 805
PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES				
AUTRES TITRES IMMOBILISES				
PRETS	61021		61021	63 425
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3 603		3 603	1380
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (1)	233 288	127 993	105 294	133 330
STOCKS ET EN-COURS				
MATIERES PREMIERES, APPROVISIONNEMENTS				
EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS				
EN-COURS DE PRODUCTION DE SERVICES				
PRODUITS INTERMEDIAIRES ET FINIS				
MARCHANDISES				
CREANCES D'EXPLOITATION	394 627		394 627	431364
CREANCES CLIENTS, USAGERS ET COMPTES RATTACHES	69 767		69 767	64 422
CREANCES RECUES PAR LEGS ET DONATIONS				
AUTRES CREANCES	324 860		324 860	366 942
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
INSTRUMENTS DE TRESORERIE				
DISPONIBILITES	389 989		389 989	308 362
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	8 305		8 305	8 005
TOTAL ACTIF CIRCULANT (2)	792 921		792 921	747 730
FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS (3)				
PRIMES DE REMBOURSEMENTS DES OBLIGATIONS / EMPRUNTS (4)				
ECART DE CONVERSION ACTIF (5)				
TOTAL GENERAL	1026 209	127 993	898 215	881061

Passif			31/12/2024	31/12/2023
			Montant	Total
FONDS PROPRES				
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE				
FONDS PROPRES STATUTAIRES				
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES				
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE				
FONDS PROPRES STATUTAIRES				
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES				
ECART DE REEVALUATION				
RESERVES				
RESERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES				
RESERVES POUR PROJET DE L'ENTITE			143 000	143 000
AUTRES RESERVES				
REPORT A NOUVEAU			409 265	320 702
EXEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE			2 139	88 563
SITUATION NETTE (1)			554 404	552 265
AUTRES FONDS				
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				3 607
PROVISIONS REGLEMENTEES				
TOTAL AUTRES FONDS (2)				3 607
TOTAL FONDS PROPRES (1 + 2)			554 404	555 872
FONDS REPORTEES LIES AUX LEGS ET DONATIONS				
FONDS DEDIES				
TOTAL FONDS REPORTEES ET DEDIES (3)				
PROVISIONS POUR RISQUES				
PROVISIONS POUR CHARGES			13 564	9 599
TOTAL PROVISIONS (4)			13 564	9 599
DETTES				
DETTES FINANCIERES				
EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET ASSIMILES (TITRES ASSOCIATIFS)				
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT				
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS			18 743	21 200
DETTES D'EXPLOITATION				
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES			31 567	8 752
DETTES DES LEGS OU DONATION				
DETTES FISCALES ET SOCIALES			198 128	197 643
DETTES DIVERSES				
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES				
AUTRES DETTES			33 373	29 415
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE			48 437	58 580
TOTAL DETTES (5)			330 247	315 590
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (6)				
TOTAL GENERAL			898 215	881 061

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2024

	Du 01/01/2024 au 31/12/2024		31/12/2023
	Montant	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION			
COTISATIONS	5 12		3 129
VENTES DE BIENS			
DONT VENTES DE DON S EN NATURE			
VENTES DE PRESTATIONS DE SERVICE	1346 457		1273 413
DONT PARRAINAGES			
VENTES DE BIENS ET SERVICES		1346 457	1273 413
CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	721580		704 649
VERSEM T. DES FONDATEURS OU CONSOM MAT. DOTATION CONSOM PT.			
RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC			
DONS MANUELS			
MECENATS			
LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE			
CONTRIBUTIONS FINANCIERES	7 107		19 530
PRODUITS DE TIERS FINANCEURS		728 687	724 179
REPRISES / AMORT., DEPRECIAT. PROV. ET TRANSFERT CHGS	16 962		50 151
UTILISATIONS DES FONDS DEDIES			
AUTRES PRODUITS	1749		2 593
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		2 098 968	2 053 465
CHARGES D'EXPLOITATION			
ACHATS DE MARCHANDISES			
VARIATION DE STOCK			
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	445 939		361200
AIDES FINANCIERES			
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	65 418		97 024
SALAIRES ET TRAITEMENTS	1170 484		1 193 391
CHARGES SOCIALES	340 449		326 951
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS	23 905		26 400
DOTATIONS AUX PROVISIONS	3 965		9 599
REPORTS EN FONDS DEDIES			
AUTRES CHARGES	919		5958
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (2)		2 071 079	2 020 523
RESULTAT D'EXPLOITATION (1-2)		27 889	32 943

	Du 01/01/2024 au 31/12/2024		31/12/2023
	Montant	Total	Total
PRODUITS FINANCIERS			
DE PARTICIPATION			
D'AUTRES VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE			
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	4 006		3 665
REPRISES SUR PROVISIONS, DEPRECIATIONS ET TRANSFERT DE CHARGE			
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE			
PRODUITS NETS SUR CESSIONS VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (3)		4 006	3 665
CHARGES FINANCIERES			
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS			
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES			
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE			
CHARGES NETTES SUR CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (4)			
RESULTAT FINANCIER (3-4)		4 006	3 665
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
SUR OPERATIONS DE GESTION	200		49639
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	4 391		3656
REPRISES SUR PROVISIONS, DEPRECIATIONS ET TRANSFERT DE CHARGES			
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (5)		4 591	53 295
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
SUR OPERATIONS DE GESTION	993		932
SUR OPERATION EN CAPITAL	32959		
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS			
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (6)		33952	932
RESULTAT EXCEPTIONNEL (5-6)		-29 360	52 363

	Du 01/01/2024 au 31/12/2024		31/12/2023
	Montant	Total	Total
PARTICIPATION DES SALAIRES AUX RESULTATS (7)			
IMPOTS SUR LES BENEFICES (8)	396		408
TOTAL DES PRODUITS (1+3+5)		2 107 565	2 110 425
TOTAL DES CHARGES (2+4+6+7+8)		2 105 426	2 021 863
SOLDE CREDITEUR = BENEFICE		2 139	88 563
SOLDE DEBITEUR = PERTE			
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
DONS EN NATURE			
PRESTATION EN NATURE	650 745		246 518
BENEVOLAT			
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		650 745	246 518
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
SECOURS EN NATURE			
MISES A DISPOSITION GRATUITE DE BIENS	628 592		232 912
PRESTATION EN NATURE	22 64		13 605
PERSONNEL BENEVOLE			
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		650 745	246 518

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES PAR NATURE			
Répartition par nature de charges		Répartition par nature de ressources	
TOTAL (871)	0	871 - Prestations en nature	
860 - Secours en nature		871000 - PRESTATION EN NATURE	650 745
860600 - XXXEAU-GAZ-ELEC.-CHAUFF.-AUTRES FOURNIT	0	TOTAL (864)	650 745
TOTAL (860)	0		
861 - Mise à disposition gratuite de biens			
861200 - EAU-GAZ-ELECTRICITE-CHAUFFAG-AUTRES FOUR	6 916		
861300 - LOCAUX ET CHARGES LOCATIVES	612 949		
861500 - ENTR./REP.-MAINTEN.-ASSURANCE	8 727		
TOTAL (861)	628 592		
862 - Prestations			
862100 - PERSONNEL MIS A DISPOSITION GRATUITEMENT	11 115		
862800 - DEP. DU PERSO. ET AUTRES SERVICES EXTER.	11039		
TOTAL (862)	22 154		
864 - Personnel bénévole			
864100 - XXXPERSONNEL MIS A DISPOS GRATUIT	0		
Total charges contributions volontaires	650 745	Total produits contributions v	650 745

Détail des charges supplétives par centre	Françoise Dolto	La Soie - Montabert
Loyers 1an	95666,35	62681
Personnel mis à disposition	0	1115,17
Fluides	5542,91	0
Maintenance, réparations installations thermiques	3183,85	60
Entretien du bâtiment	5077,91	405
Location mobilière	454525,36	76,16
Fournitures diverses	974,76	398,43
Assurances	0	0
Frais de télécommunications	665,89	113,08
Autres services extérieurs	5580	132
Etudes et recherches	4318,33	229,2
Annonces et insertions	0	0.00
Totaux :	575 535,36	75 210,04
	650 745,40	

LES ELEMENTS COMMENTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

I - Faits majeurs, principes comptables, méthodes

Les faits significatifs au cours de l'exercice :

- Licenciements du fait de la fermeture du Jardin des Malices
- Nouvel avenant 10.22 mise en place au 1/1/2024
- Déménagement du centre Dolto durant l'été 2024
- Absence de direction depuis le mois d'octobre 2024
- Nouvelles conventions et nouveau barème CAF

Principes, règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. Seules sont exprimées les informations significatives.

Application du règlement ANC n° 2018-06 du 05 décembre 2018 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif. Version intégrant l'article 1er du règlement ANC n° 2019-04 et le règlement ANC n° 2020-08.

Méthode utilisée concernant les immobilisations :

L'analyse des actifs immobilisés à l'ouverture de l'exercice et en cours d'exercice n'a pas mis en évidence de composants significatifs.

Mesure de simplification pour les Associations : maintien de l'amortissement sur la durée d'usage. Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisitions) T.T.C.

*** Amortissement des immobilisations incorporelles :**

- *logiciels* : linéaires 3 ans

*** Amortissement des immobilisations corporelles :**

- *aménagements, agencements divers* : linéaire 10 ans
- *matériels d'activités* : linéaire 3 à 5 ans
- *matériels informatiques* : linéaire 3 à 5 ans
- *matériels de bureau* : linéaire 3 à 5 ans
- *meublier* : linéaire 5 à 10 ans
- *matériel de transport* : linéaire 5 ans

II- Notes relatives aux postes du bilan

Immobilisations

Rubriques	Valeur brut début d'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brut fin d'exercice
		par virement	acquisitions	par virement	par cession destruction	
Immobilisations incorporelles						
Logiciels	26 204,56				2 822,56	23 382,00
TOTAL I :	26 204,56	-	-	-	2 822,56	23 382,00
Immobilisations corporelles						
Aménagements, agencements divers	73 792,81				70 546,81	3 246,00
Matériels d'activités	27 581,02		22 177,82		13 964,11	35 794,73
Matériels informatiques	20 669,46		3 265,07		9 555,60	14 378,93
Matériels de bureau	9 214,99		2 595,68		5 621,26	6 189,41
Mobilier	31513,31		970,03		10 558,92	21924,42
Matériel de transport	63 748,76					63 748,76
TOTAL II :	226 520,35	-	29 008,60	-	110 246,70	145 282,25
Immobilisations financières						
Prêts à Amalia	63 424,54				2 404,00	61020,54
Prêts au Personnel	-					
Dépôt at cautionnement	1380,00		2 343,00		120,00	3 603,00
TOTAL III :	64 804,54	-	2 343,00	-	2 524,00	64 623,54
TOTAL GENERAL I + II + III :	317 529,45	-	31351,60	-	115 593,26	233 287,79

Amortissements

SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements cumulés en début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Sorties / Reprises	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Logiciels	15 993,76	5 387,60	2 822,56	18 558,80
TOTAL I :	15 993,76	5 387,60	2 822,56	18 558,80
Immobilisations corporelles				
Aménagements, agencements divers	42 568,33	614,08	40 116,94	3 065,47
Matériels d'activités	26 817,52	3 832,34	13 964,11	16 685,75
Matériels informatiques	20 324,82	738,92	9 555,60	11508,14
Matériels de bureau	4 071,59	1170,89	3 092,31	2 150,17
Mobilier	28 445,27	1326,14	10 558,92	19 212,49
Matériel de transport	45 977,76	10 834,75		56 812,51
TOTAL II :	168 205,29	18 517,12	77 287,88	109 434,53
Immobilisations financières				
TOTAL III :	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL I + II + III :	184 199,05	23 904,72	80 110,44	127 993,33

Produits à recevoir

Indemnités sécurité sociale et chorum	505,16 €
Aide emploi francs et apprenti	2 418,03 €
Subvention Carsat	10 000,00 €
Uniformation - remboursement formations	1 785,00 €
Total :	14 708,19 €

Charges constatées d'avance

Eau du Grand Lyon - Abonnements Dolto+Gdm	246,00 €
Abonnement journal Le Progrès	186,50 €
Bnp Paribas - téléphonie Dolto	1 504,76 €
Grenke - Location copieurs	866,38 €
Pitney Bowes - Location machine à affranchir	2,39 €
Ast - Médecine du travail	4 473,00 €
3h distribution - Entretien copieurs	10,00 €
Ccls - Location autocomm Dolto	1 016,00 €
Total :	8 305,03 €

Provision pour indemnités de départ à la retraite

A la clôture de l'exercice au 31 décembre 2024, une provision a été évaluée, et comptabilisée dans les comptes dudit exercice pour un montant de 13 563,65 € (sans charges sociales patronales) concernant une partie du Personnel permanent.

Les critères de calcul de cette provision sont les suivants :

- Mise à la retraite,
- Âge de la retraite :
 - . Année de naissance : avant le 01/07/1951, âge de départ : 60 ans et 0 mois,
 - . Année de naissance : du 01/07/51 au 31/12/51, âge de départ : 60 ans et 4 mois,
 - . Année de naissance : 1952, âge de départ : 60 ans et 9 mois,
 - . Année de naissance : 1953, âge de départ : 61 ans et 2 mois,
 - . Année de naissance : 1954, âge de départ : 61 ans et 7 mois,
 - . L'âge de départ à la retraite est de 62 ans pour les personnes nées en 1955 et après,
- Concerne les salariés de 50 ans et plus,
- Prime calculée sur la base de leur salaire de 2024,
- La provision représente 1/10^{ème} de la prime totale par année travaillée des dix dernières années à travailler,
- Prime proratisée au temps de travail,
- 100% de l'indemnité est provisionnée l'année précédant la date de départ.

Provision pour risques et charges

Il n'y a plus de risque encouru.

Provision pour médaille du travail

Néant.

Affectation du résultat N-1

Suivant le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 12 avril 2024, le résultat 2023 a été affecté en report à nouveau créditeur.

Fonds dédiés

Pas de fonds dédiés cette année.

Subventions d'investissements reçues affectées à des biens non renouvelables

Néant.

Subventions d'investissements reçues affectées à des biens renouvelables

La subvention d'investissement d'un montant total de 4 629,21 € pour la rénovation de la salle d'activité Montaberlet située dans les locaux du centre social F. Dolto versée par la C.A.F dans le cadre d'un projet jeune en 2021 a été complètement reprise du fait du déménagement du centre social.

Fournisseurs

L'ensemble des dettes fournisseurs et comptes rattachés sont à moins d'un an.

Dettes fiscales et sociales

L'ensemble des dettes fiscales et sociales sont à moins d'un an.

Autres dettes

L'ensemble des autres dettes sont à moins d'un an.

Charges à payer

Eau du Grand Lyon Consommations Dolto + Gdm	267,00 €
Edf consommations Dolto + Gdm	1 259,00 €
3h Distribution - Copies	240,00 €
La poste - affranchissement	73,63 €
Commissaires aux comptes - solde honoraires	2 775,00 €
Caisse d'Epargne - Frais bancaires	54,21 €
Euromobi - Chariot transport	240,09 €
Impôt sur les Sociétés 2024	396,00 €
Charges / prestations guso	42,88 €
Mairie de Décines - consommations Montaberlet	23 166,25 €

Total : 28 514,06 €

Produits constatés d'avance

L'ensemble des produits constatés d'avance correspondent à des prestations et/ ou adhésions usagers de 2025 facturées en 2024.

Provisions inscrites au bilan

Rubriques	Montant au début de l'exercice	Augmentations : Dotations	Diminutions : Reprises	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges	0			0
Provisions pour amendes et pénalités	0			0
Provisions pour renouvellement des immo.	0			0
Provisions pour grosses réparations	0			0
Provisions pour départ à la retraite	9598,70	13563,65	9598,70	13563,65
Autres provisions pour risques et charges	0			0
TOTAL I :	9598,70	13563,65	9598,70	13563,65
Provisions pour dépréciations				
Sur comptes usagers	0			0
Autre provisions pour dépréciations	0			0
TOTAL II :	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL I + II :	9598,70	13563,65	9598,70	13563,65
Dont dotations et reprises : d'exploitation :		13563,65	9598,70	
exceptionnelles :		0	0	

Etat des dettes et des créances

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 2 à 5 ans	A plus de 5 ans
Du passif circulant				
Emprunt et dettes auprès des Ets de crédit	0	0	0	0
Emprunt et dettes financeurs divers (cautions)	18742,53	18742,53	0	0
Usagers acomptes reçus	0,00	0,00	0	0
Usagers avoirs COVID19	0,00	0,00	0	0
Fournisseurs et comptes rattachés	31567,31	31567,31	0	0
Personnel et comptes rattachés	93280,67	93280,67	0	0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	81240,46	81240,46	0	0
Autres impôts et taxes et versements assimilés	23607,00	23607,00	0	0
Autres dettes	4858,62	4858,62	0	0
Charges à payer	28514,06	28514,06	0	0
sous-total 1 :	281810,65	281810,65	0	0
Produits constatés d'avance	48436,77	48436,77	0	0
sous-total 2 :	48 436,77	48 436,77	0	0
TOTAL 1+2 :	330 247,42	330 247,42	0	0
ETAT DES CREANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif circulant				
Usagers douteux				
Usagers - factures à payer		51024,72	51024,72	
Usagers chèque de caution		18742,53	18742,53	
Financeurs		309837,46	309837,46	
Agence de Service et de Paiement		0	0	
Débiteurs divers		314,45	314,45	
Produits à recevoir		14708,19	14708,19	
sous-total :		394627,35	394627,35	0
Charges constatées d'avance		8305,03	8305,03	
TOTAL :		402932,38	402932,38	0

III- Notes relatives aux postes du compte de résultat

Ventilation des produits financiers

L'ensemble des produits financiers correspondent aux intérêts sur livrets.

Ventilation des charges financières

Néant.

Ventilation des produits exceptionnels

Produits exceptionnels sur facturation usagers	784,31 €
Quote-part de subvention d'investissement	3 606,98 €
Dons	200,00 €
Total :	4 591,29 €

Ventilation des charges exceptionnelles

Pénalité et amende fiscale	85,00 €
Charge exceptionnelle sur salaire	157,75 €
Ancv reçus à tort sur exercice antérieur	750,00 €
Valeur élément actif mise au rebut suite déménagement	32 958,82 €
Total :	33 951,57 €

Résultat par établissement

Résultat 2024 du centre social Françoise Dolto	82 219,71 €
Résultat 2024 du centre social La Soie - Montaberlet	- 80 080,62 €
Total :	2 139,09 €

Tableau récapitulatif des ressources humaines au 31/12/2024 et au 31/12/2023

	2024		2023	
COLLABORATEURS	TEMPS PLEIN	TEMPS PARTIEL	TEMPS PLEIN	TEMPS PARTIEL
	NOMBRE EN ETP		NOMBRE EN ETP	
	PERMANENTS			
Salariés en CDI	21	8	29	5,15
Salariés en CDD	1	0	2	0
Salariés en CEE	0	0	0	0
	CONTRATS AIDES			
Contrat d'Accompagnement à l'Embauche	0	0	0	0
Emploi d'Avenir	0	0	0	0
Stagiaire rémunéré	1	0	0	0
Apprentissage	1	0	1	0
TOTAL	24	8	32	5,15

Le contrat d'engagement éducatif (C.E.E.) est un contrat de travail proposé aux personnes exerçant des fonctions d'animation et d'encadrement dans des accueils collectifs de mineurs. Il s'agit d'un contrat particulier puisqu'il déroge sur certains points au droit du travail, notamment sur le temps de travail, le repos et la rémunération.

La totalité des contrats signés par le même employé ne doit pas aller au-delà de 80 jours sur 12 mois consécutifs. Le nombre d'heures effectuées par semaine ne doit pas dépasser 48 heures.

IV– Rémunération du personnel cadre

Le total des salaires bruts des cadres de direction (2 salariés) les mieux rémunérés en 2024 est de 97 965,91 €. (103 454,68€ en 2023)

Notons le départ du directeur en octobre 2024. Le poste est à ce jour non pourvu.

Le total des salaires bruts des cadres hors direction (7 salariés) en 2024 est de 212 454,17 €.

V– Rémunération du Commissaire aux Comptes

L'an passé, nous avons payé 7 946,20 € d'honoraires de commissariat aux comptes.

Cette année, ces honoraires sont de 7 949 €.

VI– Autres informations

Informations concernant les contributions volontaires

64 bénévoles (50 bénévoles l'an dernier) dont les heures représentent 2,25 (2,20 en 2023)
Equivalent Temps Plein (E.T.P.)

. estimation du salaire brut sur la base du SMIC :	$2,25 \times 1\,820 \times 11,65\text{€}$	= 47 706,75 €
. estimation charges patronales	$: 47\,706,75 \times 30\%$	= 14 312,02 €
. valorisation du bénévolat 2024 (non valorisé en comptabilité)		= 62 018,77 €

pour information :

- . 1 820 = heures annuelles d'1 ETP
- . 11.65€ = SMIC horaire en 2024
- . 30% = % moyen des charges patronales sur un SMIC

Informations concernant les dons

L'Association a reçu 200 € de dons cette année.

Engagements hors bilan

Crédit bail :

- Grenke, location 2 photocopieurs Avenir Bureautique
au C.S. F. Dolto et au C.S. La Soie - Montaberlet : 866,38 € / trimestre